



Programme Formateur SST

Formation initiale de formateur en Sauvetage Secourisme du Travail

56 heures - 23-26 nov. et 7-10 déc. 2026

Réf. FORM-SST-FOF-01 - Édition 2026 - Document de référence du dispositif SST (INRS)

56 h

2 x 4 JOURS

5 à 10

STAGIAIRES

36 mois

VALIDITÉ CERTIFICAT

FNMNS 22

CERTIFICATION (INRS NIV. 2)

LE DISPOSITIF

Présentation de la formation

Intitulé	Formation initiale de formateur en Sauvetage Secourisme du Travail (formateur SST).
Public visé	Futurs formateurs internes d'entreprise, formateurs indépendants et organismes de formation, préventeurs, animateurs HSE, professionnels de la sécurité.
Prérequis	Certificat SST en cours de validité ; attestation de l'autoformation en ligne INRS « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » (ou formation équivalente Carsat) - copies à joindre à l'inscription ; capacités relationnelles, d'animation et d'expression.
Dates	Du 23 au 26 novembre et du 7 au 10 décembre 2026 (2 semaines non consécutives, sans travail d'intersession).
Durée	56 heures en présentiel (durée minimum du document de référence INRS), soit 2 x 4 jours.
Effectif	De 5 à 10 stagiaires (cadre INRS).
Modalité	Présentiel, session inter-entreprises.
Lieu	Centre d'Affaires Alizés, Cesson-Sévigné (Rennes).
Délai d'accès	Inscription au plus tard 15 jours avant le démarrage (déclaration de session Forprev).
Accessibilité	Locaux accessibles PMR. Situation de handicap : nous contacter.
Reconnaisances	Formation dispensée et certifiée par le CDF FNMNS 22 (réseau FNMNS, habilitation INRS formation de formateurs SST n° 1451110/2018/SST-02/O/CN), en partenariat avec Sigmaxis Formation (certifié Qualiopi n° QUA009450, habilité INRS SST n° H39153/2026/SST-1/O/13). Certificat national de formateur SST, valable 36 mois, édité via Forprev.

COMPÉTENCES VISÉES

Objectifs pédagogiques

- 1 Appréhender la démarche de prévention d'une entreprise et y positionner le dispositif SST.
- 2 Accompagner l'entreprise dans son projet de formation SST (analyse de la demande, réponse argumentée).
- 3 Concevoir, organiser et animer une action de formation SST (déroulés pédagogiques, plan d'intervention, gestes et conduites à tenir).
- 4 Utiliser les documents de référence et outils officiels : référentiels INRS, grilles de certification, Forprev.
- 5 Évaluer les acteurs SST lors des épreuves certificatives (grille de certification nationale).

Programme des 2 semaines

Prévention et démarche d'entreprise

Sem. 1 (23-26 nov.)

Enjeux de la prévention, acteurs, rôle du SST dans l'entreprise ; mobiliser ses bases en prévention pour analyser une demande de formation.

Ingénierie pédagogique du SST

Sem. 1 (23-26 nov.)

Concevoir une action de formation SST : progression, déroulés pédagogiques, organisation ; documents de référence et outils INRS (plan d'intervention, pictogrammes).

Animation et évaluation des SST

Sem. 2 (7-10 déc.)

Animer l'apprentissage des gestes et conduites à tenir (pratique intensive, mannequins, DAE) ; évaluer les acteurs SST avec la grille de certification nationale.

Épreuves certificatives

Sem. 2 (7-10 déc.)

Épreuve 1 (début de semaine 2) : réponse argumentée à une demande de formation SST. Épreuve 2 : déroulé pédagogique sur thème tiré au sort, animation devant le groupe, entretien.

Conforme au document de référence du dispositif SST (INRS) : 56 h minimum sur 2 semaines non consécutives, sans travail d'intersession ; certificat délivré lorsque les 7 compétences du référentiel sont acquises.

MÉTHODES, ÉVALUATION & FINANCEMENT

Modalités pédagogiques, validation & financement

- ♦ **Moyens** : matériel SST complet (mannequins adulte/enfant/nourrisson, défibrillateur de formation, plan d'intervention, maquillage), supports et outils officiels INRS, salle équipée.
- ♦ **Encadrement** : formateur de formateurs SST certifié (réseau FNMNS), plus haut niveau du dispositif, formé par l'INRS.
- ♦ **Évaluation** : 2 épreuves certificatives conformes au document de référence (grille de certification nationale, 7 compétences) ; possibilité de rattrapage selon les règles du dispositif.
- ♦ **Suivi** : feuilles d'émargement par demi-journée ; questionnaire de satisfaction ; session déclarée et clôturée dans Forprev par l'entité habilitée.
- ♦ **Sanction** : certificat de formateur SST (modèle national), valable 36 mois, délivré par le CDF FNMNS 22 via Forprev ; maintien par MAC formateur SST de 21 h tous les 36 mois.
- ♦ **Financement** : plan de développement des compétences ; prise en charge OPCO possible ; nous consulter pour le montage du dossier.
- ♦ **Références** : document de référence du dispositif SST V8 (INRS, 2021) ; cahier des charges des dispositions spécifiques SST V6 (mars 2026) ; règlement d'habilitation INRS V5 (décembre 2025), article 10.

Tarifs et conditions : sur devis, selon l'effectif, la modalité (intra / inter) et vos contraintes.
Devis personnalisé sous 48 h.

Contact & inscription - Pôle Formation

22 rue de la Rigourdière, Centre d'Affaires Alizés (Bureau 116), 35510 Cesson-Sévigné

Tél. 02 99 83 05 52 · formation@sigmaxis.fr · sigmaxis.fr

Sigmaxis Formation - SAS à associé unique, RCS Rennes 999 213 796 00017, APE 8559A. Déclaration d'activité n° 53351283135 auprès du préfet de région Bretagne ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Certification Qualiopi n° QUA009450 délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation. Formation de formateurs SST organisée en application de l'article 10 du règlement d'habilitation INRS : dispensée et certifiée par le CDF FNMNS 22 (habilitation n° 1451110/2018/SST-02/O/CN), seul compétent pour délivrer les certificats de formateur SST, édités via Forprev. Sigmaxis Formation (habilité INRS SST n° H39153/2026/SST-1/O/13) accueille la session et en assure l'organisation locale.